

RÉUNION CLDR HYBRIDE COMPTE RENDU - 10 MARS 2022

Participants :

- **Pour la CLDR :** 9 membres (citoyens), 5 membres (mandataires communaux).
- **Pour l'administration communale :** Alexandra Chaidron (agent relais)
- **Pour la Fondation Rurale de Wallonie :** Simon De Paepe, Jocelyne Van Lierde.

ORDRE DU JOUR

- 1 Quorum de présence
- 2 Approbation du compte rendu de la réunion du 12/10/2021
- 3 Rapport annuel
- 4 Divers

Annexe :

- Présentation FRW
- Rapport annuel 2021

1 QUORUM DE PRESENCE

Le quorum de présence est atteint.

2 APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 12/10/2021

Le compte rendu de la réunion est approuvé par la CLDR.

3 RAPPORT ANNUEL

3.1 NOUVELLES CONVENTIONS RECEMMENT OBTENUES

- **Transformation de la salle polyvalente de Hamme-Mille et usage en maison rurale :** la convention réalisation¹ a été signée par la Ministre. Le marché public pour soumissionner les entrepreneurs peut être lancé. La Commune envisage un début des travaux dans approximativement 6 mois.
- **Création d'une maison de village et de logements à Beauvechain :** la convention réalisation a été signée par la Ministre. Le marché public pour soumissionner les entrepreneurs peut être lancé. La Commune envisage un début des travaux dans approximativement 6 mois.

¹ Convention réalisation : : elle suit la convention faisabilité et a pour objet la réalisation des travaux.

- **Construction de logements publics intergénérationnels** : la convention faisabilité² a été signée par la Ministre. Le marché public pour soumissionner un auteur de projet a été lancé. Une fois le projet définitif approuvé en CLDR, un comité d'accompagnement sera organisé par le SPW afin de valider le projet et entreprendre la démarche pour demander la convention réalisation.

3.2 CONVENTIONS EN ATTENTE.

- **Création d'un réseau de chaleur dans le centre du village de Beauvechain** (en attente de la signature de la signature de la Ministre du DR de la convention exécution³ ; toutefois, la ministre a envoyé un avis de principe positif. Le SPW a récemment confirmé que cette convention devrait être signée à la session d'approbation d'avril 2022). Le marché public pour soumissionner un auteur de projet sera lancé dès réception de la convention. La conception du projet pourra ensuite commencer.

Réflexions CLDR :

- Des membres soulèvent la nécessité d'avancer sur la question de la biomasse locale (miscanthus, production de taillis à courte rotation de saule (TCR)...).
 - ➔ La Commune organisera une réunion spécifique sur ce sujet avec les agriculteurs, les membres CLDR et des spécialistes locaux (Province du BW, GAL culturalité...).
 - ➔ Il est par ailleurs rappelé que la chaufferie fonctionnera dans un premier temps avec de la biomasse provenant de filières existantes (notamment parcs à conteneurs du BW). Et que les productions locales communales, une fois mises en place, viendront progressivement remplacer en tout ou en partie les autres sources d'approvisionnement.
- Pour rappel, une étude de pertinence a été réalisée par la FRW et a permis de définir les besoins et l'estimation financière. Celle-ci a été réévaluée par la Commune suite à la décision de changer de type de combustible. Par ailleurs, une fois la convention exécution obtenue, l'auteur de projet désigné réalisera une étude complète pour concevoir le projet définitif.
- Un membre attire l'attention sur l'intérêt de faire un lien avec le réseau écologique du BW / Région wallonne pour penser la localisation de la production de biomasse locale.

3.3 PROJETS EN PHASE D'ELABORATION.

- **Création d'un cœur de village à Hamme-Mille**

Une partie de projet est en cours de travaux. En effet, la Commune a obtenu un subside de la Ministre des pouvoirs locaux d'une hauteur de 150.000 euros pour aménager une partie du projet s'étendant des abords de l'église jusqu'à hauteur de la première maison rue des Messes. La fin des travaux est estimée à fin juin. Des visites du service archéologique ont lieu à des moments spécifiques du chantier. Actuellement, aucun ossement n'a été trouvé. Le cas échéant, un ossuaire est prévu pour les recueillir.

Concernant le reste du projet, un comité d'accompagnement a été réalisé le 14 juillet 2021 avec le SPW-DGARNE qui a approuvé l'avant-projet. L'auteur chargé de sa conception doit finaliser le dossier et lancer les dernières démarches administratives (permis d'urbanisme...).

² Convention faisabilité : elle précède la convention réalisation et a pour objet l'étude et la conception du projet définitif.

³ Convention exécution : est une combinaison des convention faisabilité et réalisation. Avec une seule signature, la Commune peut donc concevoir et réaliser le projet. Ce type de demande est introduite lorsque la Commune arrive dans une période inférieure à deux ans avant la fin de validité du PCDR (décembre 2022 pour Beauvechain).

Une fois le dossier finalisé, la convention réalisation pourrait être demandée auprès de la Ministre.

Il est rappelé que ce projet est fortement lié au projet de nouveau quartier dont la voirie principale traverserait le projet de cœur de village. Ce nouveau quartier est conditionné par la réalisation de deux ronds-points sur la route nationale. Une réorganisation de la mobilité et des accès de la nationale vers Tourinnes-la-Grosse sera réalisée.

Une réunion de concertation avec les différents auteurs de projets, le SPW mobilité, la police et les services communaux s'est tenue pour coordonner les différentes réflexions le 3 février 2021. Le permis d'urbanisme a été octroyé pour le rondpoint 'Cornelis' et pour la 'moitié' du permis portant sur le nouveau quartier.

- **Réflexions CLDR :**
 - Il est rappelé qu'il est important que le projet prenne en compte les avancées du PCM et que ce dernier devra intégrer les aménagements qui seront prévus sur ce cœur de village.
 - Des membres CLDR souhaitent comprendre les nouveaux sens de la circulation.
 - Le projet prévoit une modification des sens de circulation afin de s'articuler avec les nouveaux ronds-points et la nouvelle voirie.
 - Les voiries seront limitées à 30 km/h afin d'améliorer la convivialité du lieu.
 - Le trafic général passera par la nouvelle voirie du nouveau quartier en double sens.
 - La rue Auguste Goemans sera en sens unique (zone partagée/de rencontre) afin d'avoir une continuité dans l'aménagement jusqu'à la route nationale et de donner au maximum un statut prioritaire aux modes doux ; cette voirie déboucherait sur un tourne à droite au niveau de la chaussée.
 - La rue Gabriel Marcelier devra être traitée car elle pourrait faire l'objet d'un trafic de fuite. La possibilité d'en faire un sens unique est envisagée.

- **Projets mobilité**
 - **Plan Communal de Mobilité :** Le SPW a communiqué le changement de l'agent dans son service qui supervise le PCM. Le bureau d'études AGORA en charge de la réalisation du Plan Communal de Mobilité travaille sur la réalisation du diagnostic. Des réunions de consultation de la CLDR et la CCATM seront prochainement programmées.
 - **Etude de Tous à pieds :** En parallèle, la Commune a désigné l'ASBL Tous à pieds (anciennement sentier.be) pour réaliser une étude spécifique sur l'utilisation des sentiers et chemins pour les modes actifs. Le 16 mars se tiendra un comité d'accompagnement composé d'agents communaux, de membres du Collège et de l'ASBL pour une première lecture de l'analyse multicritères. Ensuite, ce travail sera présenté pour avis aux citoyens.
 - **Plan d'investissement de mobilité cyclable :** La Région Wallonne propose des financements pour la mobilité cyclable. Des tronçons prioritaires seront prochainement identifier.
 - **Appel à projet 'voiries agricoles' :** La Région Wallonne propose des financements spécifiques pour aménager les voiries agricoles. → La CLDR marque son intérêt pour des aménagements bi-bandes similaire à la 'Transincourtoise'.

3.4 PROJETS EN MISE EN ŒUVRE.

Les deux conventions suivantes ont malheureusement fait l'objet d'une faillite de l'entreprise COBARDI qui opérait sur les deux chantiers en cours.

- **Création d'une maison rurale, maison de la mémoire et de la citoyenneté à Tourinnes-la-Grosse**
Ce chantier est bien avancé et une mise au sec du bâtiment a été réalisée par la Commune. Un premier marché public a été lancé sans obtenir de réponse. Ensuite, une procédure de marché négocié a rencontré l'intérêt de 2 entrepreneurs qui ont visité le chantier le 23 février et 02 mars. Ils remettront prochainement leur prix.
- **Création d'une maison multiservices à Hamme-Mille**
Ce chantier est moins avancé. Un état des lieux a été réalisé et un nouveau marché public sera lancé vers fin mars/avril pour soumissionner un nouvel entrepreneur. La reprise des travaux peut être envisagée en septembre si tout se passe bien.

Réflexions CLDR :

- La CLDR relève la difficulté pour un entrepreneur d'assumer l'assurance décennale pour des travaux qu'il n'a pas réalisés. Si la Commune n'arrive pas à trouver un entrepreneur, un membre CLDR suggère à la Commune d'enlever cette clause.
- La CLDR attire l'attention auprès de la Commune afin qu'elle puisse éviter ces mêmes désagréments dans le futur (réalisation d'audit financier, des entreprises différentes, procédure de marché négocié...).

3.5 BILAN CLDR.

L'année 2021, tout comme l'année 2020, a été marquée par la **crise du COVID-19** et les différentes **mesures sanitaires** qui ont paralysé en partie le processus participatif.

Par ailleurs, la parution des **nouvelles circulaires ministérielles** du développement rural a **mis en suspens l'obtention des conventions** demandées auprès de la Ministre.

Afin de maintenir une bonne information et de continuer la dynamique de participation dans le cadre de l'ODR, une des réunions s'est tenue en **vidéo-conférence**.

La CLDR a approuvé le nouveau ROI du développement rural et la **composition du quart communal** de la CLDR a été revue.

La CLDR a approuvé **l'avant-projet de « création d'un coeur de village à Hamme-Mille centre »**.

La CLDR a été informée sur **différentes dynamiques et réflexions en cours** au niveau de la Commune (nouvel appel à projets '**biodiversité**', **GT Agriculture**, avenir de **l'église de La Bruyère**, avenir de l'espace « **Franche comté** »...)

Pour le reste, la CLDR a continué de **suivre l'avancement des différentes phases des projets en convention** de développement rural en cours :

- la création de la maison multiservices à Hamme-Mille ;
- la création de la maison rurale, de la mémoire et de la citoyenneté à Tourinnes-la-Grosse ;
- la transformation de la salle polyvalente de Hamme-Mille et usage en maison rurale ;
- l'éco-rénovation de la cure de La Bruyère en maison de village et création de deux logements ;
- la création d'un cœur de village à Hamme-Mille dans le cadre de la restructuration du centre.

3.6 GROUPE DE TRAVAIL AGRICULTURE.

La dynamique initiée fin 2019, début 2020 du Groupe de Travail agriculture a malheureusement été **arrêtée** par la crise du Coronavirus.

Deux réunions ont été tenues en 2020.

- L'une portant sur l'organisation d'activités et d'animations pour la promotion de l'agriculture et des agriculteurs de Beauvechain.
- L'autre portant plus spécifiquement sur la mobilité.

Des réunions ont dû être annulées successivement à cause des mesures sanitaires et de l'envie des agriculteurs de se réunir en présentiel plutôt qu'en virtuel.

Une réunion s'est tenue le 08 février 2022 :

- Présentation et avis sur le questionnaire agriculture à destination des habitants ;
- Réflexion et travail sur la charte agricole ;
- Présentation du projet 'panneaux didactiques sur les cultures' ;
- Information sur :
 - Les inondations et les ruissellements ;
 - Le projet de biomasse locale – réseau de chaleur ;
 - Nouveau bail à ferme – terres publiques agricoles : La Commune signera une convention avec l'ASBL Terre-en-vue qui peut accompagner la Commune dans la gestion de leurs terres publiques agricoles (+/- 200 Ha) ;
 - Chemins agricoles ;

Réflexions CLDR :

- Un membre CLDR questionne la FRW sur le processus d'approbation des différentes décisions. Le ROI prévoit une procédure de vote. Dans l'idéal, la voie du consensus est privilégiée. Le cas échéant, alors un vote serait effectué.
➔ L'agent de développement demande au membre en question s'il souhaite réaliser un vote individuel ; le membre en question ne le souhaite pas vu le consensus perçu lors des échanges.

La CLDR approuve le rapport annuel.

3.7 DERNIÈRE ANNÉE DE VALIDITÉ DU PCDR

Le rapport annuel que doit rendre la Commune auprès de la Région comprend un point spécifique qui invite la Commune à proposer une programmation des projets qu'elle souhaite potentiellement mettre en œuvre dans les prochaines années. Vu la fin de validité du PCDR au 13/12/2022 et les différents dossiers actuels, la Commune ne définit pas lors de cette réunion une prochaine demande de convention.

Il est toutefois mis en avant les deux fiches projets suivantes qui pourraient encore potentiellement être activées selon d'éventuelles opportunités (appel à projets, convention DR...).

- La fiche projet 1.4 - Acquisition et aménagement d'un espace d'accueil et de convivialité au cœur du village de TLG : différents contacts ont déjà été entrepris avec le VICARIA, propriétaire du site, qui est ouvert à la réalisation du projet.
- La fiche projet 3.8 « Aménagements pour les usagers lents » est également envisagée, vu les différentes études qui vont être réalisées prochainement (PCM, chemins et sentiers...) qui permettraient d'identifier des aménagements à réaliser.

Réflexions CLDR :

- Un membre CLDR demande à la Commune que la CLDR soit plus informée en amont lorsqu'elle répond à des appels à projets afin d'éventuellement formulé des avis et suggestions.

La CLDR prend acte de ces perspectives proposées par le Collège.
Le cas échéant, le choix d'activation de la prochaine demande de convention devra être validée par la CLDR lors d'une prochaine réunion plénière avec quorum.

4 DIVERS

- **Grange à Beauvechain** : un accord a été trouvé avec le VICARIA pour signer une convention d'occupation afin de permettre davantage le stockage de matériels pour les associations locales.
- **Mouvements de jeunesse de Hamme-Mille** : Une enquête a été réalisée auprès des mouvements de jeunes ; ils ont formulé une demande d'espace de stockage et de lieux de rassemblement.
- **Plan de Cohésion social** : Le PCS a été adapté pour répondre au nouveau contexte découlant de la crise sanitaire du Covid-19. Ce PCS passera prochainement pour approbation au Conseil communal.
- **Église de La Bruyère** : Le Collège a un accord pour désacraliser l'église, sauf le chœur qui serait isolé du reste du bâtiment avec un accès spécifique. La Commune sondera les habitants afin de trouver une affectation qui réponde au besoin de la population.

Simon De Paepe
Fondation Rurale de Wallonie
Secrétariat



Brigitte Wiaux
Échevine du développement rural

